



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

Saint Sauveur, le 29 juin 2016

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2016

L'Assemblée est déclarée ouverte à 20 heures 45

C'est la 46ème Assemblée Générale de notre Association dont le but est de tenter coûte que coûte de préserver le cadre de vie de notre commune qui malgré la rurbanisation rapprochée reste encore un village bien agréable.

Le Président remercie les adhérents présents, représentés et autres ainsi que Monsieur le Maire et son équipe dont la présence perpétue une tradition, qui quasiment sans faille, s'applique depuis la création de notre association

Cette année, nous comptons 122 adhérents, environ 20% des foyers, un chiffre très stable depuis de nombreuses années

Le Président déroule le rapport moral qu'il vous faudra approuver ou pas en fin de séance et Jeanne Lecarpentier vous présentera le rapport financier qui subira lui aussi un vote en fin de séance. Puis nous passerons à l'élection pour 3 ans de 3 membres du conseil d'administration puisque celui-ci est renouvelé par tiers chaque année.

A la fin du rapport moral, nous concentrerons vos questions.

Le conseil d'administration était composé cette année de

Président Jacques BACH

Vice-Président Jérôme JAILLET (excusé)

Secrétaire Florence DUMORTIER

Secrétaires adjointes Claudine DECAT, Isabelle PERROT

Trésorière Jeanne LECARPENTIER

Membres actifs Anne-Marie LECOQ, Olivier LEGOFF (excusés)

Le Président remercie son Conseil d'Administration ainsi que le WEB MASTER Jacques DUMORTIER et aussi les adhérents qui, par un coup de fil, un message ou un mot lors d'une rencontre, nous alertent sur des petites choses à surveiller ou à faire savoir aux autorités.

Nous nous réunissons moins souvent que par le passé, 3 réunions cette année, mais les échanges par mail sont nombreux et facilitent grandement la tâche. Nous sommes toujours adhérents à la fédération qui se nomme « Avec l'Union ». Cette année a été une année de transition due aux élections départementales. Le sujet le plus chaud de cette fédération, le projet de contournement de PONTIERRY ou le contournement de MELUN ou le C5, n'a pas à notre connaissance évolué, mais peut-être les services du département travaillent sur le sujet en silence. Nous croyons plutôt que le manque de finances y est pour beaucoup !

Notre action a donc été cette année essentiellement intramuros tout en ayant un œil sur les communes voisines et sur l'intercommunalité. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Association est représentée dans des commissions communales. Pardon depuis le dernier FLASH INFO nous dirons dans les comités consultatifs. A la lecture de cette nouvelle appellation, certains nous ont dit aussitôt « on nous bâillonne, la commune insiste sur le côté consultatif ». Après recherche, nous tenons à confirmer ici que la nouvelle appellation est bien le mot légal à employer, ce qui ne change rien au côté consultatif. La participation des habitants aux ex-commissions n'a toujours été qu'un avis consultatif, la décision finale revenant systématiquement aux élus. C'est à nous de défendre nos positions de manière à ce qu'elles soient susceptibles d'être retenues par les élus.

L'Association est représentée dans ces comités par :

Olivier LEGOFF en ce qui concerne les permis de construire. Avec un autre membre du comité (Michel ARENE) il s'est livré à un rapport critique mais constructif de l'actuel POS qui servira à l'élaboration du PLU. Travail énorme et remarqué.

Jérôme JAILLET pour l'urbanisme c'est-à-dire le PLU en cours, les réunions sont à venir.

Jacques Bach et Florence DUMORTIER pour le Moulin.

Claudine DECAT pour les gens du voyage. Précisons que ce comité ne s'est encore jamais réuni. Toutefois cela ne devrait pas tarder. Les associations qui représentent les gens du voyage nous annoncent une visite à court terme. Les nombreux terrains achetés par des gens du voyage semi sédentarisés sont inquiétants car le POS n'interdit pas les caravanes. Le POS les autorise à condition qu'elles ne soient pas visibles de la route.

Et pour voirie et réseaux Jacques BACH. Ce qui fait que vous le voyez traîner régulièrement dans le village avec l'adjoint chargé de ces travaux.. CROYEZ BIEN QUE LES ELUS SE DEBROUILLENT TRES BIEN TOUT SEULS. Même s'ils ne voient pas toujours d'un bon œil nos positions comme « moins de panneaux, ou lorsque nous demandons que ça aille plus vite, pas en vitesse de voiture, mais en lancement de travaux obligatoires. »

Ajoutons à ces informations essentielles que nous glanons au cours de ces comités que les informations du journal communal complètent notre information et ne manquent pas de nous faire réagir pour obtenir parfois plus de précisions.

C'est comme cela par exemple que des précisions ont été demandées sur les relevés de vitesse, ou l'état de notre station d'épuration et bien d'autres sujets.

LA STATION D'EPURATION

Force est de constater que nous avons raison de protester (nous protestons quand même depuis 10 ans reportez - vous à nos GAZETTES) Nous avons donc raison puisque sur cette station la Police de l'eau a épinglé la commune pour les dysfonctionnements des années 2008 à 2011 en lui faisant rembourser les aides qu'elle avait obtenues. Certainement elle aura, nous aurons, à rembourser aussi les années suivantes s'il y a eu des aides car la station est toujours en dysfonctionnement et les menaces de la police de l'eau se font plus précises puisqu'il est même question de faire reconstruire une nouvelle station. Si l'association avait été écoutée il y a plusieurs années, peut-être la police de l'eau serait moins exigeante aujourd'hui !. Nous pensons que les élus ont bien entendu nos messages, ils nous font participer à la réflexion pour trouver des aménagements qui nous ferons, je l'espère, échapper au pire c'est-à-dire la reconstruction et donc à des impôts supplémentaires, car les coûts d'une station neuve sont énormes comparés au budget d'une commune comme la nôtre.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET OBLIGATION DU POS,

Vous avez sans doute remarqué que les panneaux publicitaires sur clôtures fleurissent au printemps. Nous pouvons comprendre lorsque des travaux sont en cours que l'entreprise veuille afficher sa spécialité, mais quand l'entreprise a terminé depuis des mois voire des années il est impératif de faire enlever ces panneaux. Un panneau publicitaire a spécialement retenu notre attention rue de la Terre aux Moines, il concerne le propriétaire du terrain. Il existait dans le temps un arrêté précisant les modalités d'affichage .Nous pensons que cet arrêté court toujours et nous demandons donc à la commune de faire appliquer cet arrêté. Désolé mais il va falloir vous montrer encore une fois répressif.

LA VITESSE ET LA SECURITE DANS LE VILLAGE

Maurice DECAT chargé de cela dans la commune connaît bien les sujets de sécurité puisque de tous temps il a participé aux commissions sécurité. Aussi nous nous sommes rapprochés de lui pour bien comprendre les résultats des relevés engagés. Nous avons été surpris de constater que 80% des véhicules étaient en infraction. Il a été relevé jusqu'à 106km/h Alors certains diront qu'il est impossible de rouler à 30km/h ! Certes c'est difficile mais pas impossible, et surtout, si la vitesse était autorisée à 50km/h chacun s'autoriserait encore plus. C'est un mal bien français ! Le récent comité a été consulté et a donné un avis favorable unanime sur la réduction de vitesse dans tout Brinville et sur des aménagements de trottoirs. Le bourg quant à lui est déjà à 30km/h. Donc Mrs les élus à vous de jouer maintenant, pour les décisions finales ! Il y a aussi des aménagements de stationnement et de réduction de vitesse pour le bourg qui ont obtenu un avis consultatif favorable

Le MOULIN.

Il y a quelques mois Jacques Bach, Jean Brandon au titre de membre individuel du comité consultatif et Florence Dumortier ont bâti un projet alternatif commun pour le Moulin.. Comme demandé par le président du comité qui n'est autre que M. le Maire, le projet portait sur l'ensemble du site avec schémas, descriptifs quantitatifs et estimation financière. Nous l'avons présenté au comité et bien sûr au conseil d'administration de notre Association. Ce projet beaucoup moins ambitieux que le projet initial, reste malgré tout à financer car rien n'est gratuit !. Nous avons cru déceler dans le dernier FLASH INFO à l'article « payer ou payer » les raisons de l'avancée à vitesse de tortue de ce projet.

LA CROIX

Comme annoncé l'an passé lors de notre AG, pour la **CROIX** située en face du Monument aux Morts nous avons consulté et veillé à la bonne mise en peinture de cet élément du patrimoine communal.

En ce qui nous concerne, nous avons fait une demande écrite en mairie qui avait accepté notre proposition. Autre précision ce travail nous a été offert par les établissements PIERRE BOURCE de SOISY SUR ECOLE que nous remercions à nouveau. Vous ne verrez donc apparaître aucune dépense dans nos comptes.

En revanche, des remarques ont été faites sur la couleur du CHRIST situé rue du Chemin Vert, mais là nous ne sommes pas concernés.

LES CHEMINS

L'association a rénové la signalétique de l'itinéraire « Les Chemins Bleus » qui avait été initié en 1985 conjointement avec la commune de l'époque. Ce parcours que nous annonçons de l'ordre de 8 km fait, d'après les randonneurs connectés, plus de 10 km. Parcourez-le et faites attention aux sangliers puisque l'on apprend qu'une harde a été repérée tout près des habitations, traversant chemins et champs.

Un mot aussi sur l'inventaire des chemins demandé par le PNR ,3 membres de l'Association Claudine Decat Jérôme Jaillet et Jacques Bach, sous la houlette d'Anne Élisabeth Bourguignon notre représentante auprès du PNR avec Serge Marson , ont parcouru et recherché chemins ruraux et chemins d'exploitation afin d'en vérifier l'existence et l'état. Cela devrait servir la commune dans la récupération de chemins disparus ou cultivés

RALLYE FAMILLE

Cette année nous avons aussi organisé **UN RALLYE FAMILLE** qui d'après les retours obtenus a diverti grands et petits et fait connaître des endroits insolites de notre village.

LES DEPÔTS SAUVAGES

Sur **Les dépôts sauvages**, conséquence sans conteste des mesures d'accès à la déchèterie, il n'y a pas grand-chose à rajouter. Si ce n'est une grande déception sur la suite qui a été donnée à notre papier de protestation que nous proposons d'envoyer AU SMITOM LOMBRIC. Pour autant ceux qui ont protesté ont reçu une lettre circulaire de réponse qui mérite réplique .Nous avons donc préparé un projet mais nous nous sommes ravisés compte tenu de la faible participation à cette proposition de protestation (suivant nos sources) Dommage. ! D'autant que la commune qui se doit d'enlever les dépôts sauvages lorsqu'ils sont situés sur des parties publiques n'a pas de conditions d'accès différentes des nôtres et de plus doit investir avec le budget communal dans des enlèvements spécifiques lorsque les dépôts sont trop importants. C'est donc nous tous qui payons l'enlèvement des dépôts sauvages.

LES ENQUETES PUBLIQUES

Un mot aussi pour dire ou redire que **les enquêtes publiques** ont de l'importance. Nous relevions dans notre Gazette de janvier que la loi française est faite de telle manière que si vous ne dites rien vous êtes considérés comme favorables au projet soumis à enquête.

Alors bien sûr vous rétorquerez que se déplacer ou pas ne change rien. Certes, mais en allant voir vous pouvez peut-être remarquer une anomalie technique ou administrative qui par l'intermédiaire du commissaire enquêteur peut-être retenue.

En fin d'année ou début de l'année prochaine 2 enquêtes publiques seront certainement menées sur SAINT SAUVEUR Le PLU et les schémas directeurs d'assainissement, L'association bien sûr fera ces remarques mais vous pourrez faire les vôtres alors n'oubliez pas « qui ne dit mot consent »

JACHERE FLEURIE

Nous avons de grandes oreilles ! La commune ne semble pas prête à remettre en jachère fleurie le terrain face à l'école. L'Association proposera au bureau de participer à cet embellissement en achetant les graines. Espérons que cela fera changer d'orientation nos élus.

LES GENS DU VOYAGE

Le point le plus important à retenir, suite à l'annonce de la décision du préfet d'imposer une aire de grand passage des gens du voyage (200 à 250 caravanes) sur le PAYS DE BIERE, est le tollé que cela a provoqué. La contestation s'organise ! Et encore une fois les petites communes sont sacrifiées.

A l'évidence la mobilisation sera forte ! Devrons-nous comme les gens du voyage bloquer l'autoroute ? On va avoir du boulot mais le préfet aussi !

Le rapport moral terminé, une séance de questions réponses s'est engagée avec les adhérents, les élus et nous-mêmes

Et enfin, nous remercions la municipalité qui a rétabli la subvention.

Nous profitons d'avoir les élus sous la main pour leur réitérer nos demandes d'actions ou de mises à l'étude concernant l'abaissement des panneaux sur les îlots de la rue de la Terre aux Moines et l'extinction des luminaires

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Jeanne Lecarpentier, trésorière présente le rapport financier (voir annexe).

Il est approuvé à l'unanimité.

Nous procédons à l'élection. Madame Claudine Decat, Monsieur Jacques Bach, candidats sortants se représentent ainsi que Monsieur Jean-Luc Girardin. Ils sont élus à l'unanimité.

L'assemblée est déclarée close à 22 heures 30

A l'issue du Conseil d'administration réuni le 13 mai 2016, le bureau se compose comme suit :

Jacques BACH	Président
Jérôme JAILLET	Vice- président
Jeanne LECARPENTIER	Trésorière
Florence DUMORTIER	Secrétaire
Claudine DECAT	Secrétaire adjointe
Isabelle PERROT	Secrétaire adjointe
Anne Marie LECOQ	Membre
Olivier LE GOFF	Membre
Jean Luc GIRARDIN	Membre.

BILAN FINANCIER 2015

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions (Avec l'Union, IDFE)	96,00 €	115adhésions @ 5 €	575,00 €
Hébergement Site Internet (OVH)	28,66 €	Dons	15,00 €
Frais Divers (secrétariat, tenue cpte, pot)	78,35 €	Intérêts Compte Epargne	134,57 €
Rallye Famille (imprimés, cadeaux)	204,62 €	Subvention communale	300,00 €
Impression de la Gazette	311,00 €	Total	1 024,57 €
Total	718,63 €		
Résultat 2015		305,94 €	
ACTIF		PASSIF	
Caisse	64,06 €	Solde au 31/12/2014	12 531,29 €
Compte-chèque	757,88 €	Résultat 2015	305,94 €
Compte-épargne	12 015,29 €		
Total	12 837,23 €	Total	12 837,23 €
		€	